

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 578

présenté par
M. Paul

ARTICLE 49

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« La dérogation prévue au présent I prend fin... *(le reste sans changement)* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.